

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2020

PRÉSENTS : Monsieur BRENIER Jean-Yves, Monsieur BRYNIARSKI Christophe, Monsieur ZIMMERMANN Philippe, Monsieur CROLLARD Jean-Paul, Madame DOUTEL Estelle, Monsieur CHABUEL Yohann, Madame DOLCI Armelle, Madame ESTEVES Marie-Joséphine, Monsieur FONTAINE Johann, Madame LA PLACA Maud, Madame MOUTET Laurence, Madame PEUTOT Yvette, Madame ROCHAT Blandine, Monsieur SPERANDIO David,

PROCURATION: Monsieur DUPRAS Christophe à Madame MOUTET Laurence

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur BRYNIARSKI Christophe

Lecture et signature du dernier Procès-Verbal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter 2 délibérations concernant des demandes de subventions pour la création d'un espace ludique et sportif. Le conseil Municipal accepte que ces délibérations soient rajoutées à l'ordre du jour

2020 – 19 RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le diagnostic du patrimoine relatif à l'éclairage public permet l'analyse technique et financière du réseau par un bureau d'étude afin d'établir un état des lieux de ce patrimoine (points lumineux, armoires de commande...) et ainsi d'obtenir une vision en coût global (investissement + fonctionnement) de ce poste budgétaire.

Considérant que le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics fixe à 25 000 euros HT le seuil de dispense de procédure pour l'ensemble des acheteurs soumis à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics et que le montant d'un diagnostic ne dépasse pas cette somme ;

Considérant que la technicité et la complexité d'une telle étude ne permettent pas à la commune de répondre elle-même de manière pertinente à la définition et à la gestion du besoin ;

Considérant que TE38 propose d'établir un tel diagnostic ; que son programme permet, outre l'état des lieux du patrimoine, de recueillir des recommandations d'améliorations et de mise en conformité du patrimoine ainsi que de hiérarchiser et chiffrer les différentes actions à engager afin de constituer une aide à la décision pour la mise en œuvre d'une gestion énergétique optimale du réseau d'éclairage public ainsi que l'élaboration de la cartographie informatique du réseau sur tout ou partie de la commune ;

Considérant qu'il est donc de l'intérêt de la commune, membre de TE38, de faire appel aux compétences de ce dernier afin de réaliser le diagnostic de son patrimoine relatif à l'éclairage public ;

Considérant par ailleurs que la délibération n° 145 du conseil syndical de TE38 du 8 décembre 2014 prévoit la participation de ce dernier pour la réalisation d'un diagnostic selon le plan de financement suivant :

Commune	Patrimoine EP (nb points lumineux)	Part. TE38	Part. Commune		
		en %	en %	En montant pour mission de base (1)	En montant pour mission complète (2)
dont TE38 ne perçoit pas la TCCFE	≤ 50	60%	40%	410 €	mission de base + option éclairage sur devis joint
	50 - 100			900 €	
	101 - 200			1 420 €	
	201 - 300			1 730 €	
	> 300			selon devis joint	
dont TE38 perçoit la TCCFE	≤ 50	80%	20%	205 €	mission de base + option éclairage sur devis joint
	50 - 100			450 €	
	101 - 200			710 €	
	201 - 300			865 €	
	> 300			selon devis joint	

(1) : Mission de base = Diagnostic + cartographie

Ce qui constitue pour la commune une part de 710 €

Considérant enfin que TE38 prend en charge le coût du diagnostic lorsque la commune transfère sa compétence dans les six mois suivants la restitution du diagnostic ;

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune demande la réalisation par TE38 du diagnostic de l'éclairage public avec étude de l'éclairage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

- DE FAIRE réaliser par TE38, un diagnostic de l'éclairage public de la commune (points lumineux, armoires de commandes et cartographie numérique du réseau et étude d'éclairage) ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal.

VOTE POUR: 15

2020 – 20 TE38 TRAVAUX SUR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE
D'ÉLECTRICITÉ - TRANCHE 1

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés:

Collectivité : commune de Leyrieu

Opération n° 18-001-210

AME Enfouissement BT/TEL Rue de la mairie Tr1

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à:	128 873 €
- le montant total des financements externes s'élève à:	122 365 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à: **6 140 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte:

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé,

- **PREND ACTE** du projet et du plan de financement de l'opération à savoir:

- Prix de revient prévisionnel:	128 873 €
- Financements externes:	122 365 €
- <i>Participation prévisionnelle:</i>	6 509 €

(contribution aux investissements)

- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **6140 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

VOTE POUR: 15

2020 – 21 TE38 TRAVAUX SUR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE
D'ÉLECTRICITÉ - TRANCHE 2

Suite à notre demande, le Territoire d'Energie de l'Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée:

Collectivité : commune de Leyrieu

Opération n° 18-002-210

AME Enfouissement BT/TEL Rue de la mairie Tr2

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants:

- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à:	56 020 €
- le montant total de financement externe serait de:	56 020 €
- la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élève à:	0 €

- la contribution aux investissements s'élèverait à environ: **0 €**

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'oeuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveaux présentés;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé,

- **PREND ACTE** de l'avant projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération:

- Prix de revient prévisionnel:	56 020 €
- Financements externes:	56 020 €
- Participation prévisionnelle:	0 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 pour **0 €**

VOTE POUR: 15

2020 – 22 TE38 TRAVAUX SUR RÉSEAU FRANCE TÉLÉCOM - TRANCHE 1

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant:

- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à:	34 037 €
- le montant total des financements externes s'élèvent à:	0 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à: **32 416 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte:

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé,

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir:

- Prix de revient prévisionnel:	34 037 €
- Financements externes:	0 €
- Participation prévisionnelle:	34 037 €

(contribution aux investissements)

- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **32 416 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

VOTE POUR: 15

2020 – 23 TE38 TRAVAUX SUR RÉSEAU FRANCE TÉLÉCOM - TRANCHE 2

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants:

- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à:	19 127 €
- le montant total de financement externe serait de:	0 €
- la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élève à:	911 €
- la contribution aux investissements s'élèverait à environ:	18 216 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'oeuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveaux présentés;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé,

- **PREND ACTE** de l'avant projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération:

- Prix de revient prévisionnel:	19 127 €
- Financements externes:	0 €
- Participation prévisionnelle:	19 127 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)
- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 pour **911€**

VOTE POUR: 15

2020 – 24 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021 MAIRIE: EXTENSION ET TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la salle A.Griot fait actuellement office de salle des mariages. Il précise que celle-ci est à ce jour totalement inadaptée à cette fonction du fait de sa taille, de son emplacement et de ses équipements.

Il informe également le Conseil Municipal que la commune ne dispose pas, actuellement, d'une vraie "salle du Conseil" accessible PMR.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose la construction d'un nouvel équipement qui répond aux exigences actuelles, tant nominatives que fonctionnelles.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que suite à la visite de la société Atelier A2, plusieurs points faibles très énergivores ont été constaté dans les locaux de la Mairie, notamment, la vétusté des menuiseries existantes composées d'une grande surface de vitrage simple engendrant des entrées d'air et d'eau dans les locaux, l'impossibilité d'occultation des fenêtres situées au 1er étage qui rend les pièces inutilisables au moment des fortes chaleurs (température dépassant les 35°C), le système de chauffage composé de radiateurs électriques type "grille pain" très énergivore et au vue des entrées d'air, cela entraîne une surconsommation non négligeable.

Au vu de tout ces points négatifs, Monsieur le maire propose que des travaux d'amélioration de performance énergétique qui comprennent le changement de toutes les huisseries par des menuiseries en aluminium avec double vitrage renforcé et des BSO sur l'ensemble des fenêtres, permettant de gérer les apports caloriques et le changement du système de chauffage par un système de pompe à chaleur permettant d'avoir un réseau d'air gainable réversible sur l'ensemble du bâtiment.

Il présente au Conseil Municipal le dossier comprenant une notice explicative, un devis

descriptif détaillé, un plan de financement prévisionnel, un échéancier prévisionnel de réalisation et une attestation de non commencement des travaux.

Il propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'autorité préfectorale une subvention dans le cadre de la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

CONSIDERANT que le coût sera important et grèvera les finances communales,

CONFIRMANT que l'autofinancement sera assuré au titre du budget 2021 par prélèvement sur les fonds libres,

ARRETE les modalités de financement telle que proposées dans le dossier,

ADOpte l'avant projet proposé par Monsieur le Maire et approuve le montant des travaux dont le coût global est de 464 074,24 € HT

SOLLICITE auprès de l'autorité préfectorale une subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 20%, soit 92 814 € du coût des travaux.

VOTE POUR: 15

2020 – 25 DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE AU TITRE DE LA DOTATION TERRITORIALE DU HAUT RHÔNE DAUPHINOIS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION A LA MAIRIE ET DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la salle A.Griot fait actuellement office de salle des mariages. Il précise que celle-ci est à ce jour totalement inadaptée à cette fonction du fait de sa taille, de son emplacement et de ses équipements.

Il informe également le Conseil Municipal que la commune ne dispose pas, actuellement, d'une vraie "salle du Conseil" accessible PMR.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose la construction d'un nouvel équipement qui répond aux exigences actuelles, tant nominatives que fonctionnelles.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que suite à la visite de la société Atelier A2, plusieurs points faibles très énergivores ont été constatés dans les locaux de la Mairie, notamment, la vétusté des menuiseries existantes composées d'une grande surface de vitrage simple engendrant des entrées d'air et d'eau dans les locaux, l'impossibilité d'occultation des fenêtres situées au 1er étage qui rend les pièces inutilisables au moment des fortes chaleurs (température dépassant les 35°C), le système de chauffage composé de radiateurs électriques type "grille pain" très énergivore et au vu des entrées d'air, cela entraîne une surconsommation non négligeable.

Au vu de tout ces points négatifs, Monsieur le maire propose que des travaux d'amélioration de performance énergétique qui comprennent le changement de toutes les huisseries par des menuiseries en aluminium avec double vitrage renforcé et des BSO sur l'ensemble des fenêtres, permettant de gérer les apports caloriques et le changement du système de chauffage par un système de pompe à chaleur permettant d'avoir un réseau d'air gainable réversible sur l'ensemble du bâtiment.

Il présente au Conseil Municipal le dossier comprenant une notice explicative, un devis descriptif détaillé, un plan de financement prévisionnel, un échéancier prévisionnel de réalisation et une attestation de non commencement des travaux.

Le coût de cette réalisation s'élève à 464 074,24 € HT

Il propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département, une subvention de 40 %, soit 185 629 €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

S'ENGAGE à réaliser cette opération

SOLLICITE le Département pour l'attribution d'une subvention de 185 629 € permettant de réaliser cette opération d'un montant de 464 074,24 € HT.

VOTE POUR: 15

**2020 – 26 DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION EN FAVEUR DU CONTRAT
AMBITION RÉGION (CAR) DEUXIÈME GÉNÉRATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE
EXTENSION À LA MAIRIE ET TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE**

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que la Région a initié en 2016 un nouveau cadre d'action pour l'aménagement et le développement des territoires.

Il précise qu'une première génération de contrats ambition Région a été déployée à compter de 2017 et qu'une deuxième génération de contrats sera mis en place pour soutenir dès 2021 les investissements des collectivités locales.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire l'extension de la mairie ainsi que les travaux d'amélioration des performances énergétiques des locaux de la mairie pour un montant de 464 074,24 € HT inscrit au budget d'investissement article 2315 "immobilisation en cours d'installation"

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

DECIDE d'inscrire l'extension de la mairie et les travaux d'amélioration des performances énergétiques des locaux de la mairie pour un montant de 464 074,24 € HT en faveur du Contrat Ambition Région deuxième génération

DEMANDE un soutien financier à la Région à hauteur de 20 % du montant des travaux soit 92 814 € HT.

VOTE POUR: 15

**2020 – 27 DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION AU TITRE DU BONUS
RELANCE MAIRIE: AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le plan régional de relance a été présenté le 04 juin dernier par le président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il explique que ce plan a pour ambition de générer un effet levier pour soutenir l'économie régionale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est éligible au plan "bonus relance" et propose d'inscrire les travaux d'aménagements extérieurs de la mairie pour un montant de 74 547,20 € HT inscrit au budget d'investissement article 2315 "immobilisation en cours d'installation"

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

DECIDE d'inscrire les travaux d'aménagements extérieurs de la mairie pour un montant de 74 547,20 € HT en faveur du bonus relance

DEMANDE un soutien financier à la région et la proratisation des frais de maîtrise d'oeuvre à hauteur de 60 % du montant des travaux HT soit 44 728 € HT.

VOTE POUR: 15

**2020 – 28 DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT AU TITRE DES
AMENDES DE POLICES – MAIRIE: AMÉNAGEMENT ET SÉCURITÉ SORTIE SUR
DÉPARTEMENTALE RD 65**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que pour une mise en sécurité de l'accès des véhicules sur le parking de la Mairie, il convient de procéder à des travaux de modification de l'accès au parking pour un montant de 74 547,20 € HT.

Il propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département une subvention au titre des amendes de polices.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

S'ENGAGE à réaliser cette opération

SOLLICITE le Département pour l'attribution d'une subvention et la proratisation des frais de maîtrise d'oeuvre au titre des amendes de police à hauteur de 50 % du montant HT des travaux soit 37 273 €

VOTE POUR: 15

**2020 – 29 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021 ECOLE:
TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE, RÉNOVATION DE LA
COUR ET EXTENSION DU SILO DE LA CHAUFFERIE BOIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un audit énergétique a été réalisé à l'école en septembre 2020 par BET EODD ingénieurs conseils, celui-ci a été fait en 4 étapes, la visite qui a permis de faire un état des lieux global, une approche des consommations réelles, la réalisation du modèle réglementaire, c'est à dire établir le calcul des consommations réglementaires pour situer les performances initiales et futures du bâtiment et lister les actions élémentaires de rénovation énergétique pertinentes pour le bâtiment. Les détails de cet audit sont consultables en Mairie.

Il informe également le Conseil Municipal qu'un devis en phase avant-projet basé sur l'audit réalisé et les propositions d'amélioration du bâtiment et du confort des occupants donnés dans ledit rapport a été établi. Il précise que ce devis est complété par certains travaux d'entretien et d'amélioration de l'usage quotidien du bâtiment, tels que la rénovation de la cour et l'extension du silo de la chaufferie bois.

Il présente au Conseil Municipal le dossier comprenant une notice explicative, un devis descriptif détaillé, un plan de financement prévisionnel, un échéancier prévisionnel de

réalisation et une attestation de non commencement des travaux.

Il propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'autorité préfectorale une subvention dans le cadre de la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

CONSIDERANT que le coût sera important et grèvera les finances communales,

CONFIRMANT que l'autofinancement sera assuré au titre du budget 2021 par prélèvement sur les fonds libres,

ARRETE les modalités de financement tel que proposées dans le dossier,

ADOPTE l'avant projet proposé par Monsieur le Maire et approuve le montant des travaux dont le coût global est de 555 930,24 € HT

SOLLICITE auprès de l'autorité préfectorale une subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 20% du coût HT des travaux soit 111 186 €

VOTE POUR: 15

**2020 – 30 DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE AU
TITRE DU PLAN ÉCOLE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE, RÉNOVATION DE LA COUR ET EXTENSION DU SILO DE LA
CHAUFFERIE BOIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un audit énergétique a été réalisé à l'école en septembre 2020 par BET EODD ingénieurs conseils, celui-ci a été fait en 4 étapes, la visite qui a permis de faire un état des lieux global, une approche des consommations réelles, la réalisation du modèle réglementaire c'est à dire établir le calcul des consommations réglementaires pour situer les performances initiales et futures du bâtiment et lister les actions élémentaires de rénovation énergétique pertinentes pour le bâtiment. Les détails de cet audit sont consultables en Mairie.

Il informe également le Conseil Municipal qu'un devis en phase avant-projet basé sur l'audit réalisé et les propositions d'amélioration du bâtiment et du confort des occupants donnés dans ledit rapport a été établi. Il précise que ce devis est complété par certains travaux d'entretien et d'amélioration de l'usage quotidien du bâtiment, tels que la rénovation de la cour et l'extension du silo de la chaufferie bois.

Il présente au Conseil Municipal le dossier comprenant une notice explicative, un devis descriptif détaillé, un plan de financement prévisionnel, un échéancier prévisionnel de réalisation et une attestation de non commencement des travaux.

Le coût de cette réalisation s'élève à 555 930 € HT

Il propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département, une subvention au titre du plan école de 60 %, soit 333 558 €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

S'ENGAGE à réaliser cette opération

SOLLICITE le Département pour l'attribution d'une subvention de 333 558 € permettant de réaliser cette opération d'un montant de 555 930 € HT.

VOTE POUR: 15

2020 – 31 DEMANDE ADMISSION EN NON VALEUR DE CÔTE IRRECOUVRABLE

Monsieur BRYNIARSKI Christophe donne lecture au conseil municipal du courrier en date du 20/10/2020 de Monsieur ROSTAIN, percepteur, pour une demande d'admission en non valeur de côte irrécouvrable d'un montant de 497,28 € de France télécom Ucara et d'un montant de 556,10 € de Madame RODRIGUES Marlène, soit un total de 1 053,38€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'admission en non valeur de côte irrécouvrable concernant la créance de France Télécom et Madame RODRIGUES Marlène pour un montant de 1 053,38 €

VOTE POUR : 15

**2020– 32 RÉTROCESSION DE LA VOIRIE (ET DES RÉSEAUX) DU LOTISSEMENT
CLOS DE CHAMPAGNES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les propriétaires du lotissement "Clos de Champagnes" ont adressé à la commune un courrier en date du 27 mai 2020.

Par courrier, les propriétaires font part de leur souhait de céder à la commune les parcelles cadastrées B 1513 d'une surface de 20 m² et B 1517 d'une surface de 955 m² constituées, de la voie principale et du chemin piétons débouchant chemin de Bunet.

Monsieur le Maire interroge le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'accepter la proposition des propriétaires, à savoir la rétrocession des parcelles B 1513 et B 1517 au profit de la commune.

DIT que les frais inhérents à la rétrocession seront à la charge exclusive des propriétaires du lotissement "Clos de Champagne".

**2020 – 33 DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE AU TITRE
DE LA DOTATION TERRITORIALE DU HAUT RHÔNE DAUPHINOIS POUR LA
CRÉATION D'UN ESPACE LUDIQUE ET SPORTIF**

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que l'accompagnement de la jeunesse dans la vie citoyenne constitue un objectif important pour la municipalité.

A ce titre, la commune entend développer et structurer un espace jeune ludique et sportif.

Le coût de cette réalisation s'élève à 45 000 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département une subvention au titre de la dotation territoriale.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

S'ENGAGE à réaliser cette opération

SOLLICITE le Département pour l'attribution d'une subvention au titre de la dotation territoriale à hauteur de 40% du montant HT des travaux, soit 18 000 €

VOTE POUR: 15

**2020 – 34 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021 POUR LA
CRÉATION D'UN ESPACE LUDIQUE ET SPORTIF**

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que l'accompagnement de la jeunesse dans la vie citoyenne constitue un objectif important pour la municipalité.

A ce titre, la commune entend développer et structurer un espace jeune ludique et sportif.

Le coût de cette réalisation s'élève à 45 000 € HT.

Il présente au Conseil Municipal le dossier comprenant un mémoire explicatif, un plan de situation, le calendrier prévisionnel d'engagement et de réalisation des travaux, une attestation de non commencement des travaux, et un plan de financement

Il propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'autorité préfectorale une subvention dans le cadre de la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

CONSIDERANT que le coût sera important et grèvera les finances communales,

CONFIRMANT que l'autofinancement sera assuré au titre du budget 2021 par prélèvement sur les fonds libres,

ARRETE les modalités de financement telles que proposées dans le dossier,

ADOpte l'avant projet proposé par Monsieur le Maire et approuve le montant des travaux dont le coût global est de 45 000 € HT

SOLLICITE auprès de l'autorité préfectorale une subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 20%, soit 9 000 € du coût des travaux.

VOTE POUR: 15

Questions diverses

➤ Monsieur le Maire revient sur la présentation de la société Moyne Charpente sur les petites maisons bois "Légato" et leur demande d'achat par la commune de la 1ère réalisation au coût de 28 000 € HT, auquel il faudra rajouter les raccordements et la mise à disposition d'un terrain communal constructible. Ce logement serait mis à disposition de la commune en tant que logement d'urgence. Le Conseil Municipal s'est prononcé défavorablement sur ce point. En effet, cela constitue un coût important pour les finances de la commune.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en ce qui concerne la question du logement d'urgence, une étude va être réalisée à l'échelle des Balcons du Dauphiné.

Le Conseil Municipal se prononce par contre favorablement sur la possibilité de mise à disposition du terrain communal qui jouxte l'entreprise, afin de pouvoir les aider à développer ce concept innovant. Les raccordements aux différents réseaux restant à leur charge.

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 30 septembre 2020, une réunion avec les habitants de Sainte Marie de Tortas a eu lieu. Monsieur LACROIX de l'agence Infratech était également présent. Il nous a apporté des solutions techniques et nous a présenté un projet afin de sécuriser la traversée de Sainte-Marie de Tortas. Il nous a également proposé des solutions pour le chemin de Péroncelle dont la dangerosité est très élevée.

Monsieur le Maire propose que la commission voirie se réunisse pour travailler sur les projets proposés.

➤ Monsieur Jean-Paul CROLLARD fait le point sur l'avancée des travaux d'assainissement. Sur le chemin des Rigoles, l'assainissement et l'eau potable sont réalisés. Pour ce qui est du chemin du Pré Clos, qui rejoint les Plantées, l'entreprise se retrouve dans la roche et de ce fait, les travaux avancent plus lentement. Sur le chemin des Perrières, le travail avance régulièrement et continueront sur le chemin de la Carrière. Ils reviendront par la suite pour faire les branchements en eau potable avec les particuliers.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il y a 2 équipes qui travaillent en même temps.

Monsieur Jean-Paul CROLLARD informe le Conseil Municipal qu'il reste quelques conventions de passage à négocier.

Monsieur le Maire évoque le coût des droits de branchement qui pourraient être perçus comme élevé (1900 €) par les propriétaires, mais il précise que la majeure partie des assainissements individuels dans ce secteur sont obsolètes et que les frais de rénovation seraient importants pour les particuliers s'ils devaient se mettre aux normes. Il précise également qu'il y a 900 000 € de travaux d'assainissement pour 60 maisons pris en charge par la collectivité.

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le protocole sanitaire est bien respecté. Il précise que les cas de COVID sont en diminution en Isère.

➤ Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal Madame Sylvie LASSALLE qui a rejoint Lilou TREFFOT en tant qu'adjointe administrative à raison de 16h30 par semaine au secrétariat de la Mairie depuis le 07/09/2020.

Fin de la séance : 23h06